



## DOSSIER D'INSCRIPTION À UN EXAMEN – MODÈLE A2

### CANDIDAT INSCRIT DANS UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC OU PRIVÉ SOUS CONTRAT – REPASSE L'EXAMEN

Dossier à compléter et à retourner à l'établissement par le candidat avant le 10 novembre

Cette pochette est à conserver dans l'établissement

Imprimer ce dossier au format  
A3 pour faire une pochette

Région autorité académique :

#### CANDIDAT

Nom de famille :  Civilité :  Madame  Monsieur

Nom d'usage :  Prénom :

Filière :  CAPa  BAC PRO  BAC TECHNO STAV  BTSA

Spécialité/option :

N° INA:

Première inscription : session  (indiquer l'année de passage de l'examen)

#### COMPOSITION DU DOSSIER - TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

**Les pièces déjà cochées sont obligatoirement jointes au dossier.**

##### Documents à conserver par l'établissement :

- Documents relatifs à la situation au regard des obligations militaires (candidats entre 16 et 25 ans)
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité en cours de validité ou un certificat de scolarité très récent, avec une photographie certifiée par le chef d'établissement d'origine si le candidat ne peut produire de pièce d'identité

##### Candidat au titre de la formation professionnelle continue ou de l'apprentissage :

- Copie du contrat de travail ou d'apprentissage ou un certificat de travail
- Attestation de cotisation à la Sécurité sociale ou à la Mutualité sociale agricole pour cette même période

##### Candidat Institut-Agro ou du CERCA (ESA Angers) :

- Copie du contrat de formation
- Certificat d'inscription en formation ou certificat de scolarité fourni par l'organisme de formation
- Copie de la convention de stage.

##### Documents à transmettre à la MIREX (garder une copie) :

- Fiche d'inscription (édition 101 de SINEX) dûment remplie et signée par le candidat ou son représentant légal s'il est mineur
- Copie du contrat personnalisé d'évaluation. *Le contrat doit être en adéquation avec la fiche d'inscription*

**Il vous appartient de compléter les éléments à joindre à votre MIREX en fonction de la situation du candidat**

##### Candidat qui bénéficie d'aménagements d'épreuves :

- Candidat handicapé : décision d'aménagement d'épreuves de la MIREX
- copie de la CNI pour les demandes de bénéfice d'une durée d'épreuves prolongée : candidats non francophones qui relèvent de ces dispositions.
- Sportif de haut niveau : copie de l'arrêté d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau

##### Candidat qui bénéficie d'une dispense d'épreuves :

- Pour la dispense d'EPS : le certificat médical
- Copie du diplôme, du titre, du certificat ou dérogation autorisant la dispense d'épreuve autre que l'EPS